

Image not found or type unknown



Salaires avec ancienneté

Par **clarisse-54**, le **24/10/2014** à **11:42**

Bonjour,

Je pars à la retraite à la fin de l'année, mon employeur est donc obligé de recruter pour me remplacer. Mais le problème est le salaire, car j'ai 42 ans d'ancienneté et la personne qui va me remplacer aura un salaire supérieur au mien ????
que dois-je faire par rapport à ma direction.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **24/10/2014** à **12:33**

Bonjour,

Une petite annonce n'est pas forcément probante si les critères de recherche ne sont pas identiques au poste laissé vacant...